


Mai 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-quatrième session

Rome, 11-15 juin 2012

**Rapport de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe
(Bakou, Azerbaïdjan, 17-20 avril 2012)**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RAPPORT

Bakou (Azerbaïdjan)
19-20 avril 2012

**Vingt-huitième
Conférence régionale de la FAO
pour l'Europe**



États Membres de la FAO - Conférence régionale pour l'Europe

Albanie	Géorgie	Pologne
Allemagne	Grèce	Portugal
Andorre	Hongrie	République de Moldova
Arménie	Îles Féroé	République tchèque
Autriche	(Membre associé)	Roumanie
Azerbaïdjan	Irlande	Royaume-Uni
Bélarus	Islande	Saint-Marin
Belgique	Israël	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Italie	Slovaquie
Bulgarie	Kazakhstan	Slovénie
Chypre	Kirghizistan	Suède
Croatie	Lettonie	Suisse
Danemark	Lituanie	Tadjikistan
Espagne	Luxembourg	Turkménistan
Estonie	Malte	Turquie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Monaco	Ukraine
Fédération de Russie	Monténégro	Union européenne (Organisation Membre)
Finlande	Norvège	
France	Ouzbékistan	
	Pays-Bas	

Date et lieu des conférences régionales de la FAO pour l'Europe

Première - Rome (Italie), 10-15 octobre 1949
Deuxième - Rome (Italie), 10-15 octobre 1960
Troisième - Rome (Italie), 8-13 octobre 1962
Quatrième - Salzbourg (Autriche), 26-31 octobre 1964
Cinquième - Séville (Espagne), 5-11 octobre 1966
Sixième - St. Julian's (Malte), 28-31 octobre 1968
Septième - Budapest (Hongrie), 21-25 septembre 1970
Huitième - Munich (Rép. fédérale d'Allemagne), 18-23 septembre 1972
Neuvième - Lausanne (Suisse), 7-12 octobre 1974
Dixième - Bucarest (Roumanie), 20-25 septembre 1976
Onzième - Lisbonne (Portugal), 2-7 octobre 1978
Douzième - Athènes (Grèce), 22-27 septembre 1980
Treizième - Sofia (Bulgarie), 4-8 octobre 1982
Quatorzième - Reykjavik (Islande), 17-21 septembre 1984
Quinzième - Istanbul (Turquie), 28 avril-2 mai 1986
Seizième - Cracovie (Pologne), 23-26 août 1988
Dix-septième - Venise (Italie), 3-7 avril 1990
Dix-huitième - Prague (Tchécoslovaquie), 24-28 août 1992
Dix-neuvième - Killarney (Irlande), 6-10 juin 1994
Vingtième - Tel Aviv (Israël), 29 avril-3 mai 1996
Vingt et unième - Tallinn (Estonie), 25-29 mai 1998
Vingt-deuxième - Porto (Portugal), 24-28 juillet 2000
Vingt-troisième - Nicosie (Chypre), 29-31 mai 2002
Vingt-quatrième - Montpellier (France), 5-7 mai 2004
Vingt-cinquième - Riga (Lettonie), 8-9 juin 2006
Vingt-sixième - Innsbruck (Autriche), 26-27 juin 2008
Vingt-septième - Erevan (Arménie), 13-14 mai 2010

Table des matières

	Pages
Résumé des principales recommandations.....	7-10
	Paragraphes
I. Questions liminaires.....	1-22
Organisation de la Conférence.....	1-2
Cérémonie d'ouverture.....	3-6
Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur.....	7-9
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	10
Déclaration du Directeur général.....	11-12
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO.....	13
Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.....	14-16
Conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et informations actualisées sur la réforme du CSA.....	17-22
II. Questions liées aux politiques régionales et mondiales et aux dispositions réglementaires.....	23-43
(Table ronde ministérielle) Politiques de sécurité alimentaire dans la région: enjeux et prévisions – perspectives de l'alimentation à l'horizon 2050.....	23-27
Résumé des débats des commissions techniques de la région, y compris de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA).....	28
Réforme foncière et résultats des exploitations agricoles en Europe: évolution au cours des 20 dernières années.....	29-33
Le rôle des femmes dans l'agriculture – Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement en Europe. Activités du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le domaine du développement rural.....	34-37
Résumé des recommandations de la Commission européenne des forêts (CEF) et importance du secteur forestier pour la région.....	38-39
Résumé des recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI), de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, et importance du secteur de la pêche pour la région.....	40-43

III. Questions relatives au programme et au budget.....44-58

Mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu des débats et des recommandations des commissions techniques régionales.....44-52

État de la décentralisation dans la région et vision.....53-58

IV. Questions diverses.....59-69

Programme de travail pluriannuel.....59-61

Règlement intérieur de la Conférence régionale pour l'Europe.....62-64

Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.....65-66

Adoption du rapport.....67

Clôture de la Conférence..... 68

Pages

Annexe A..... 25

Annexe B..... 27

Résumé des principales recommandations

Questions portées à l'attention du Conseil de la FAO

La vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe:

Exécution du Programme de travail et budget (PTB) et domaines d'action prioritaires

1. a confirmé les résultats régionaux obtenus dans le cadre du PTB 2012-2013 et, afin de mieux aligner les priorités sur les résultats compte tenu des ressources limitées disponibles, a recommandé d'indiquer les domaines qui pourraient avoir une priorité moindre (**par. 45**);
2. a appuyé le processus de réflexion stratégique qui a été lancé par le Directeur général et a insisté sur l'importance qu'il y avait à axer les travaux de la FAO sur les principaux défis que les pays doivent relever, de manière à aboutir à des progrès mesurables par l'emploi efficace et efficient des ressources disponibles sur un nombre limité d'activités, compte tenu de l'avantage comparatif de la FAO (**par. 46**);
3. a confirmé que les grands défis mondiaux concordaient avec la situation constatée dans la région, a pris note des tendances et des défis pour la région, a approuvé les six domaines de travail prioritaires à l'échelle de la région, et a demandé que ceux-ci soient pris en compte lors de l'examen du Cadre stratégique de la FAO et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017 (**par. 47**);
4. a demandé instamment à la FAO de centrer ses activités en tenant compte de son avantage comparatif, en particulier en fournissant des biens publics mondiaux et des avis de politiques à partir de ses activités analytiques et normatives. Elle a mis en avant les fonctions essentielles que sont la sensibilisation, la communication, le renforcement des capacités et le partage des connaissances (**par. 49**);
5. a demandé à la FAO de préparer des cadres de programmation par pays, qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'assistance fournie et de renforcer de façon plus stratégique les capacités des pays selon leurs besoins, en coordination avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé (**par. 50**);

État de la décentralisation dans la région et vision

6. a pleinement appuyé les efforts visant à renforcer l'impact de l'Organisation au moyen d'une structure décentralisée améliorée et bien conçue, et a souligné que les efforts de décentralisation ne devaient pas compromettre la capacité technique du Siège et des autres bureaux ni leur aptitude à exécuter les programmes techniques convenus (**par. 53**);
7. était favorable à une optimisation des ressources pour une utilisation accrue des accords de partage des coûts avec les gouvernements des pays hôtes et aux efforts visant à assurer la présence de représentants de la FAO compétents, ces postes devant être assujettis à la politique de l'Organisation en matière d'avancement de carrière et de roulement sur une base géographique (**par. 54**);
8. a accepté la proposition tendant à transférer la responsabilité, la gestion et l'obligation redditionnelle afférentes aux opérations liées aux activités d'urgence et de relèvement aux bureaux décentralisés, dès qu'ils disposeraient de capacités appropriées, afin de mieux intégrer les activités de développement, d'urgence et de relèvement (**par. 55**);
9. a noté les propositions du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale tendant à ce que les ressources de la FAO décentralisées dans la région soient utilisées de façon à obtenir un impact plus important, notamment la proposition selon laquelle la FAO devrait établir deux représentations à part entière (l'une au Tadjikistan, l'autre au Kirghizistan) et créer deux postes d'assistant du représentant de la FAO (l'un en République de Moldova, l'autre en Ouzbékistan). Elle était favorable à l'idée de donner la priorité aux pays les plus démunis et a demandé que soient traités les thèmes transversaux comme la parité hommes-femmes et le

changement climatique (**par. 56**);

10. a recommandé d'examiner plus avant les options de financement, y compris celles consistant à puiser dans le budget du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, dans les fonds centralisés (y compris les ressources extra-budgétaires) ou les deux, et de mettre au point un plan de mise en œuvre sur l'affectation des ressources de la FAO, tant humaines que financières. Elle a demandé au Comité du Programme et au Comité financier d'examiner en mai 2012, dans la mesure du possible et sur la base d'une proposition détaillée, établie en temps utile par le Secrétariat, les répercussions des changements proposés et de formuler des recommandations appropriées à l'intention du Conseil, afin que celui-ci se prononce sur la question à sa cent quarante-quatrième session, qui se tiendra en juin 2012 (**par. 57**);

Programme de travail pluriannuel

11. a examiné son projet de Programme de travail pluriannuel et a reconnu que la Commission européenne d'agriculture jouait un rôle essentiel en tant qu'organe préparatoire technique de la Conférence régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, comme en témoignent les recommandations techniques qu'elle soumet et le rôle de son comité exécutif en tant qu'organe consultatif de la Conférence pendant les périodes intersessions (**par. 59**);
12. a préconisé d'affiner et de poursuivre l'élaboration du Programme de travail pluriannuel sur différents points: finalité et fonctions, tâches spécifiquement dévolues à la Conférence régionale pendant la période de référence et ajout d'indicateurs mesurables (**par. 60**);
13. a approuvé le Programme de travail pluriannuel et a recommandé d'organiser d'autres consultations entre les États Membres de la région et le Bureau régional pour l'Europe, en coopération avec les organisations partenaires. Elle a noté que le Programme de travail pluriannuel serait mis à jour (**par. 61**);
14. a approuvé la tenue de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe en Roumanie, en 2014 (**par. 65**).

Questions portées à l'attention de la Conférence de la FAO

La vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe:

Conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et informations actualisées sur la réforme du CSA

1. a examiné l'évolution récente et les délibérations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et s'est dite favorable à la réforme. Elle a demandé que les questions relatives au CSA soient abordées dans le cadre des prochaines conférences régionales et que des mécanismes appropriés soient mis en place pour les échanges entre le CSA, les pays membres et d'autres parties prenantes. Une vision claire et commune du CSA a été défendue, le rôle du CSA réformé étant très important pour ce qui est d'améliorer le système de gouvernance mondiale en matière d'alimentation et d'agriculture (**par. 18**);
2. s'est félicitée de la réussite des négociations menées par le CSA sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (**par. 19**);
3. a pris note de l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et a reconnu que processus actuel de préparation du Cadre, qui est ouvert à diverses parties prenantes, pourrait contribuer à améliorer la coordination et à orienter une action synchronisée à l'appui des mesures prises à l'échelle des pays, des régions ou du monde, pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Elle a recommandé que les perspectives régionales soient pleinement prises en compte dans les prochaines versions du Cadre stratégique et a invité instamment les parties prenantes à soumettre de nouvelles contributions (**par. 20**);
4. a demandé à la FAO d'œuvrer, en collaboration avec les parties prenantes concernées, à faciliter la mise au point de systèmes de cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin que les politiques et les programmes des administrations gouvernementales et des partenaires du développement soient mieux coordonnés et plus harmonisés, et que les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de décisions majeures dans ce domaine puissent être suivis sur la base des mécanismes et des institutions en place, notamment le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (**par. 21**);

Politiques de sécurité alimentaire dans la région: enjeux et prévisions – perspectives de l'alimentation à l'horizon 2050

5. s'est dite favorable à la proposition tendant à ce que soit conduite, en partenariat avec d'autres organisations, une étude spéciale FAO/Organisation mondiale de la Santé sur l'évolution des régimes alimentaires et la malnutrition dans la région Europe et Asie centrale, et a noté que la FAO devait s'attacher à réduire les écarts de rendement dans la région en œuvrant tant sur le plan technique que sur le plan des politiques, notamment en favorisant les services consultatifs et la sélection végétale (**par. 23**);
6. a invité la FAO à poursuivre les travaux sur le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) à l'appui du Plan d'action du G20, et a demandé à l'Organisation de mettre au point une étude sur le gaspillage alimentaire dans la région Europe et Asie centrale, qui comprenne des recommandations sur la stratégie à adopter pour réduire les pertes après récolte (**para. 24**);
7. a pris acte des initiatives lancées par plusieurs pays pour améliorer la sécurité alimentaire, accroître la productivité des petites exploitations agricoles et assurer une utilisation durable des ressources à l'échelle nationale. Elle a souligné que l'égalité des sexes pourrait contribuer de manière significative à la croissance et à la productivité agricoles, et a encouragé la FAO à continuer de leur apporter son soutien en la matière (**par. 25**);
8. a appuyé une approche intégrée des activités de développement agricole, forestier et halieutique, consistant notamment à coopérer avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les institutions

financières internationales (IFI) afin de parvenir à des synergies qui permettent d'aider les agriculteurs et de soutenir les zones rurales (**par. 27 a**);

Réforme foncière et résultats des exploitations agricoles en Europe: évolution au cours des 20 dernières années

9. a invité la FAO à façonner des politiques et à fournir un appui technique permettant de réinstaurer des services consultatifs et de vulgarisation, notamment des cadres législatifs pour les associations agricoles, les groupes d'agriculteurs et les petits exploitants, et a recommandé à l'Organisation a) de continuer à promouvoir les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers; b) de prêter son concours aux États Membres en matière d'élaboration de cadres législatifs pour les associations agricoles et les groupes d'agriculteurs; c) de fournir un appui à la mise en place d'autres services agricoles pour les petits exploitants; et d) de collaborer avec les ministères de l'agriculture en vue de renforcer leur capacité de promouvoir à leur niveau un environnement dans lequel les petits exploitants aient leur rôle à jouer (**par. 31 et 32**);

Le rôle des femmes dans l'agriculture – Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement en Europe.

10. s'est déclarée favorable à la proposition de la FAO relative à un ensemble d'indicateurs de base en agriculture et a recommandé de mieux faire connaître l'action du Groupe de travail. Elle a instamment prié les gouvernements d'accroître l'autofinancement des activités participatives au sein du Groupe de travail et a recommandé que des indicateurs et des cibles sexospécifiques soient établis pour la formulation et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets. (**par. 35**)
11. a noté que, comme le montre le rapport de la FAO « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) 2010-2011 », combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière d'agriculture était susceptible d'accroître le rendement de manière significative et de contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté. Elle a toutefois aussi noté que le manque généralisé de données ventilées par sexe dans le domaine de l'agriculture empêchait de cerner avec précision la situation des populations rurales, et a invité instamment les États Membres à coopérer avec le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale aux fins de la sensibilisation et du renforcement des capacités des ministères de l'agriculture et des offices nationaux de statistique dans le domaine des données ventilées par sexe (**par. 36 a) et b)**);
12. a exprimé des préoccupations en ce qui concernait l'avenir du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural, et a invité les États Membres à examiner plus avant les propositions concernant: i) l'établissement, au sein des ministères, d'un point de contact national pour la parité hommes-femmes; ii) la révision du rôle et des responsabilités du Conseil et du Secrétariat du Groupe de travail; et iii) un nouveau nom pour le Groupe de travail (**par. 36 c)**).

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan), les 19 et 20 avril 2012. Elle était précédée de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture, qui s'est tenue les 17 et 18 avril 2012.
2. Des représentants de 46 États Membres ont participé à la Conférence. Des observateurs de deux États Membres d'organisations du système des Nations Unies, de sept organisations internationales non gouvernementales et de cinq organisations intergouvernementales étaient présents. Des représentants de quatre autres organisations du système des Nations Unies ont également participé à la Conférence.

Cérémonie d'ouverture

3. Le Ministre de l'agriculture de l'Azerbaïdjan, M. Ismat Abasov, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement et s'est réjoui de l'accueil par son pays de cette réunion de haut niveau de la FAO, qui dégage des orientations stratégiques et définit les priorités régionales de l'Organisation.
4. Le Président de l'Azerbaïdjan, M. Ilham Aliyev, s'est adressé aux participants de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une étape importante de la coopération entre son pays et la FAO. Le Président a évoqué le succès des réformes agricoles en Azerbaïdjan, notamment la réforme foncière, et il a confirmé que l'agriculture et le développement rural étaient des éléments essentiels de l'économie nationale et qu'une grande partie des revenus tirés de l'exploitation pétrolière et des exportations étaient investis dans le secteur agricole et le développement régional.
5. L'Azerbaïdjan est actuellement autosuffisant du point de vue alimentaire à quelque 80 pour cent de ses propres denrées alimentaires et exporte de plus en plus vers ses pays voisins, qui sont ses marchés traditionnels, mais aussi vers les marchés européens, des produits répondant aux normes de qualité internationales. L'État aide les agriculteurs en leur fournissant des engrais et du carburant ainsi que des services liés aux machines agricoles et des services de location agricole. Le processus de transformation consiste notamment à fournir un savoir-faire actualisé et des technologies récentes à l'agriculture azerbaïdjanaise. Un programme d'État de développement des régions est mis en œuvre et des emplois sont créés principalement dans le secteur agricole. Une réalisation importante a été la réduction de la pauvreté rurale, qui est considérée comme un moyen d'arrêter les migrations.
6. L'Azerbaïdjan est prêt à contribuer à la lutte contre la faim. Il est en train de devenir un pays donateur et rend désormais l'assistance que la communauté internationale lui a fournie par le passé, y compris l'assistance technique de la FAO. L'expérience positive des réformes conduites en Azerbaïdjan est précieuse et doit être partagée.

Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur

7. M. Ismat Abasov, Ministre de l'agriculture de l'Azerbaïdjan, a été élu Président de la Conférence régionale pour l'Europe.
8. Mme Gerritje Verburg, Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et M. Sergiu Sorin Chelmu, Secrétaire général au Ministère roumain de l'agriculture, ont été élus vice-présidents.
9. M. Oleg Kobiakov, Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO, et Mme Makbule Koçak, conseillère à l'Ambassade de la République turque à Rome, ont été désignés rapporteurs de la Conférence.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

10. Le Président a présenté les points de l'ordre du jour et la Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier. L'ordre du jour figure à l'Annexe A. La liste des documents présentés à la Conférence figure à l'Annexe B.

Déclaration du Directeur général

11. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a prononcé son allocution devant la Conférence. Il a énuméré les défis mondiaux à relever et a évoqué les priorités régionales. Il s'est dit préoccupé à l'idée qu'un milliard de personnes dans le monde ne jouissent toujours pas de la sécurité alimentaire, alors qu'il pourrait y avoir de la nourriture pour tous. Si l'insécurité alimentaire reste une préoccupation dans le Caucase et en Asie centrale, l'obésité et les maladies liées au régime alimentaire sont en train de devenir un vrai problème à l'échelle de la région Europe et Asie centrale.
12. Le Directeur général a souligné que la FAO devait s'adapter à un environnement en pleine évolution sur la base d'un processus consultatif. Les cinq domaines d'action essentiels de l'Organisation sont l'élimination de la faim, la production vivrière durable, l'équité du système international de production alimentaire, la réforme institutionnelle et la décentralisation et, enfin, la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, la FAO doit aider les États Membres à améliorer les moyens d'existence des populations rurales. Une attention particulière doit être accordée aux femmes et aux jeunes. Les coopératives sont des organisations importantes qui permettent aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux débouchés.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

13. M. Luc Guyau, Président indépendant du Conseil de la FAO, a prononcé son allocution devant la Conférence. Il a rendu compte du déroulement du mandat qui lui a été confié, fait le point sur la mise en

œuvre de la réforme de la FAO et présenté les perspectives pour l'exercice biennal 2012-2013.

Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

14. En l'absence du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, qui s'est tenue à Erevan (Arménie) en 2010, son Vice-Président, M. Hans-Jörg Lehmann, a indiqué qu'il appuyait sans réserve la mise en œuvre du Plan d'action immédiate, dont les grandes lignes dans la région Europe étaient l'amélioration des résultats et de l'efficacité des bureaux décentralisés et le passage d'une planification privilégiant les activités à une planification axée sur les résultats. Il a souligné l'importance de la coopération avec le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et de l'appui qui lui est fourni, notamment des nouveaux mécanismes comme la consultation informelle de Budapest en janvier 2012, dans le cadre du renforcement du dialogue dans la région, une initiative qui était devenue plus que nécessaire.

15. Le Vice-Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe a noté, dans le contexte du travail effectué pour recenser et sélectionner les priorités les plus urgentes et les changements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) pour le prochain exercice biennal, que les priorités étaient fixées par la Conférence régionale mais que la mise en œuvre dépendait d'un bureau régional bien organisé. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a également besoin d'appui s'il doit faciliter les échanges est-ouest et nord-sud dans la région, comme cela a été recommandé. Le Vice-Président a pris note du travail effectué pour améliorer le processus intersessions de préparation de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et a fait observer que cela montrait la nécessité, d'une part, d'une participation en amont des États Membres et, de l'autre, du renforcement du rôle de la Commission européenne d'agriculture comme organe préparatoire technique.

16. Les activités et les recommandations de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe ont été présentées aux organes directeurs de la FAO en 2011 et 2012. Le Vice-Président a souligné la nécessité d'améliorer la présentation des travaux et des décisions de la Conférence aux organes directeurs de la FAO afin qu'ils soient plus efficaces.

Conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et informations actualisées sur la réforme du CSA¹

17. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. Yaya Olaniran, a fait le point sur les progrès réalisés par le CSA réformé au cours des deux dernières années et sur leur importance pour les travaux de la Conférence régionale de la FAO. Il a souligné que le CSA continuait d'œuvrer à atteindre son objectif, qui est d'être la première plateforme ouverte à divers acteurs travaillant ensemble pour garantir à tous les êtres humains la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet égard, il a souligné qu'il était important d'élargir et de renforcer ces échanges, notamment au moyen d'un mécanisme ouvert à diverses parties prenantes, un modèle qui ne cesse de s'améliorer et d'avoir de l'influence pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région. Il a invité les délégués à resserrer les liens entre la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, d'autres initiatives

¹ERC/12/INF/12 Rev.1, ERC/12/INF/13, ERC/12/INF/14 et CFS:2011/7.

régionales en matière de nutrition et de sécurité alimentaire, et le CSA, en particulier pendant les périodes intersessions.

18. Les participants ont examiné l'évolution récente et les délibérations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et se sont dits favorables à la réforme. Il a été demandé que les questions relatives au CSA soient abordées dans le cadre des prochaines conférences régionales et que des mécanismes appropriés soient mis en place pour les échanges entre le CSA, les pays membres et d'autres parties prenantes. Une vision claire et commune du CSA a été défendue, avec un CSA réformé, ce qui serait très important pour améliorer le système de gouvernance mondiale en matière d'alimentation et d'agriculture.

19. Les participants se sont félicités de la réussite des négociations menées par le CSA sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et ont vivement encouragé leur adoption par le CSA à sa session extraordinaire en mai 2012.

20. Ils ont pris note de l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui a fait l'objet d'un dialogue entre diverses parties prenantes le 17 avril 2012 à Bakou. Les délégués se sont félicités du processus actuel de préparation du Cadre, qui est ouvert à diverses parties prenantes, et ils ont reconnu qu'il pourrait contribuer à améliorer la coordination et à orienter une action synchronisée à l'appui des mesures prises à l'échelle des pays, des régions ou du monde, pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Ils ont recommandé que les perspectives régionales soient pleinement prises en compte dans les prochaines versions du Cadre stratégique et ont invité instamment les parties prenantes à soumettre de nouvelles contributions au moyen de tous les mécanismes disponibles.

21. Les délégués ont appelé l'attention sur la manifestation parallèle du CSA organisée le 17 avril afin de présenter les outils disponibles en matière de cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays. Ils ont demandé à la FAO de s'employer, en collaboration avec les parties prenantes concernées, à faciliter la mise au point de systèmes de cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin que les politiques et les programmes des administrations gouvernementales et des partenaires du développement soient mieux coordonnés et plus harmonisés, et que les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de décisions majeures dans ces domaines puissent être suivis. Ils ont encouragé une coordination et un soutien à l'échelle régionale pour la cartographie de ces mesures, sur la base des mécanismes et des institutions en place, notamment le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale.

22. Plusieurs délégations ont appuyé les conclusions de la manifestation parallèle visant à faire une plus grande place au seigle, et ont encouragé les membres intéressés et la FAO à élaborer ensemble des initiatives plus concrètes.

II. Questions liées aux politiques régionales et mondiales et aux dispositions réglementaires

(Table ronde ministérielle) Politiques de sécurité alimentaire dans la région: enjeux et prévisions – perspectives de l'alimentation à l'horizon 2050²

23. La Conférence s'est dite favorable à la proposition tendant à ce que soit conduite, en partenariat avec d'autres organisations, une étude spéciale FAO/Organisation mondiale de la Santé sur l'évolution des régimes alimentaires et la malnutrition dans la région Europe et Asie centrale. Cette étude devra être achevée d'ici à sa prochaine session. La Conférence a noté que la FAO devait s'attacher à réduire les écarts de rendement dans la région en œuvrant tant sur le plan technique que sur le plan des politiques, notamment en favorisant les services consultatifs et la sélection végétale. Elle a confirmé que la FAO avait pour mandat de renforcer les capacités en vue d'encourager de bonnes pratiques agricoles, de réduire le recours aux pesticides et aux herbicides et d'instaurer ainsi une agriculture plus durable dans la région.

24. La Conférence a demandé que soient poursuivis les travaux sur le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) à l'appui du Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. La FAO a été priée de mettre au point une étude sur le gaspillage alimentaire dans la région Europe et Asie centrale, et de formuler des recommandations sur la stratégie à adopter pour réduire les pertes après récolte.

25. La Conférence a pris acte des initiatives lancées par plusieurs pays pour améliorer la sécurité alimentaire, accroître la productivité des petites exploitations agricoles et assurer une utilisation durable des ressources à l'échelle nationale. Elle a souligné que l'égalité des sexes pourrait contribuer de manière significative à la croissance et à la productivité agricoles, et a encouragé la FAO à continuer de leur apporter son soutien en la matière.

26. Le porte-parole des organisations de la société civile a prié instamment les États Membres de veiller à ce qu'à l'avenir, les politiques relatives à la sécurité alimentaire soient fondées sur la petite agriculture locale et les réseaux alimentaires locaux. Elles devraient viser notamment l'agriculture soutenue par la communauté, les marchés agricoles locaux, l'autonomisation des femmes et le respect et la protection des droits fonciers, et s'appuyer sur les bonnes pratiques de l'agroécologie, qui permettent de protéger les sols et l'environnement.

27. La Conférence³ a en outre souscrit aux questions d'ordre technique et général soulevées lors des débats de la table ronde ministérielle en vue de leur examen par le Secrétariat et de leur insertion dans le programme d'activités de la FAO dans la région, conformément aux priorités régionales:

- a) adopter une approche intégrée des activités de développement agricole, forestier et halieutique, et coopérer avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux et avec les institutions financières internationales (IFI) afin de parvenir à des synergies qui permettent d'aider les agriculteurs et de soutenir les zones rurales;

² ERC/12/2.

³ On trouvera dans le paragraphe 27 un résumé des débats et de la déclaration établie lors de la poursuite de la table ronde ministérielle organisée pendant l'après-midi du vendredi 20 avril 2012. Cette partie n'a pas été inscrite dans le projet de rapport qui a été présenté à la Conférence et ne figure donc pas dans le rapport approuvé.

- b) poursuivre les activités techniques, y compris la formulation de recommandations d'ordre général, qui visent la réduction des pertes après récolte et des pertes de produits alimentaires tout au long de la filière alimentaire.

Résumé des débats des commissions techniques de la région, y compris de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA)

Conclusions des débats de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture

28. Le rapporteur a présenté un résumé des conclusions des débats de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture, sur la base des documents portant la cote ERC/12/LIM/1 et ERC/12/LIM/3.

Réforme foncière et résultats des exploitations agricoles en Europe: évolution au cours des 20 dernières années⁴

29. La caractéristique la plus marquante de la réforme foncière dans les États post-soviétiques est le passage d'une forme d'agriculture collective à un régime individuel, passage qui s'est généralement accompagné d'une privatisation de la propriété foncière. Cette individualisation de l'agriculture est l'un des principaux facteurs ayant permis d'enrayer le déclin qui a marqué le début de la transition et de relancer l'agriculture dans la région. Dans certains pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), le début de la relance agricole est étroitement lié aux dates auxquelles l'individualisation de l'agriculture a été mise en place dans les bassins observés. En outre, le taux et le niveau de relance atteints sont plus élevés dans les régions qui ont mis en œuvre des politiques d'individualisation énergiques (Transcaucasie et Asie centrale), tandis que les pays dans lesquels les réformes d'individualisation ont été moins ambitieuses (pays européens de la CEI) ont connu une reprise plus lente.

30. Outre la relance de la croissance agricole, la réforme et l'individualisation foncières ont permis d'améliorer la productivité agricole de manière significative grâce aux mesures prises pour encourager l'agriculture familiale. Cette production et cette productivité accrues ont à leur tour entraîné, depuis 2000, une réduction sensible de la pauvreté. L'attribution de terrains aux exploitations familiales et l'augmentation de la part de leur production qu'ils sont à même de vendre ont fait grimper les revenus des populations rurales. Pour que les revenus des familles rurales continuent de s'améliorer et que la pauvreté continue de reculer, des mesures doivent être prises en vue de favoriser l'agrandissement des toutes petites exploitations familiales et de faciliter leur accès aux circuits et aux services commerciaux. L'agrandissement des petites exploitations exige que l'on développe les marchés fonciers tant pour l'achat et la vente que pour la location de terres. L'amélioration de l'accès aux marchés suppose qu'existent des services pour la vente des produits (collecte, tri, conditionnement, contrôle de la qualité) et des usines de transformation performantes et que les agriculteurs puissent louer des machines agricoles et les services qui vont avec.

31. Enfin, pour que la productivité continue de croître, il sera nécessaire de réinstaurer des services consultatifs et de vulgarisation, de porter attention à la santé animale en mettant en place des services

⁴ ERC/12/LIM/1.

vétérinaires modernes et de recourir à l'insémination artificielle pour un meilleur rendement de l'élevage. La FAO a été invitée à aider à façonner ces politiques et à fournir un appui technique dans ses domaines d'expertise, y compris des avis aux gouvernements en matière de politiques, à l'appui d'une intensification durable de la production des petites exploitations.

32. Les États Membres ont pris note du rôle que joue l'agriculture à petite échelle dans leur pays et ont recommandé à la FAO:

- a) de continuer à promouvoir les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans la région;
- b) de prêter son concours aux États Membres en matière d'élaboration de cadres législatifs pour les associations agricoles et les groupes d'agriculteurs, et conseiller les pays en matière de programmes de développement des coopératives agricoles;
- c) de fournir un appui aux pays pour la mise en place d'autres services agricoles pour les petits exploitants;
- d) de collaborer avec les ministères de l'agriculture en vue de renforcer leur capacité de promouvoir à leur niveau un environnement dans lequel les petits exploitants aient leur rôle à jouer.

33. Les organisations de la société civile ont appelé l'attention de la Commission européenne d'agriculture sur des exemples concrets d'accaparement de terres, et sur le fait que les petits exploitants n'étaient pas en position de force pour défendre leurs droits fonciers et elles ont souligné qu'il fallait garantir l'accès à la terre aux populations rurales.

Le rôle des femmes dans l'agriculture – Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement en Europe. Activités du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le domaine du développement rural⁵

34. Le Secrétariat a présenté les résultats d'une étude approfondie sur la situation socio-économique des femmes et des hommes des zones rurales de la région, et a reconnu la difficulté de fournir une analyse exhaustive, étant donné le manque de données ventilées par sexe pour le secteur agricole. Un court rapport sur les activités menées par le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural (GTF) au cours de l'exercice biennal 2010-2011 a également été présenté. Il a été noté que le terme de « fossé » faisait référence aux inégalités entre hommes et femmes s'agissant de l'accès aux moyens de production, aux ressources, aux débouchés et aux voies de recours judiciaire, ainsi qu'à l'existence de pratiques salariales discriminatoires.

35. La Conférence s'est déclarée favorable à la proposition de la FAO relative à un ensemble d'indicateurs de base sur la parité hommes-femmes en agriculture. Il a en outre été recommandé de mieux faire connaître l'action du Groupe de travail, et les gouvernements ont été priés instamment d'accroître l'autofinancement des activités participatives au sein du Groupe de travail. Des indicateurs et des cibles sexospécifiques devraient être établis pour la formulation et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets.

⁵ ERC/12/LIM/3.

36. La Conférence:

- a) a noté que, comme le montre le rapport de la FAO « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) 2010-2011 », combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière d'agriculture était susceptible d'accroître le rendement de manière significative et de contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté; toutefois, le manque généralisé de données ventilées par sexe dans le domaine de l'agriculture empêchait de cerner avec précision la situation des populations rurales.
- b) a invité instamment les États Membres à coopérer avec le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale aux fins de la sensibilisation et du renforcement des capacités des ministères de l'agriculture et des offices nationaux de statistique dans le domaine des données ventilées par sexe.
- c) s'est déclarée préoccupée par l'avenir du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural, et a prié instamment les États Membres d'examiner plus avant les propositions suivantes:
 - i) établissement, au sein du ministère ou des institutions nationales compétents, d'un point de contact national pour la parité hommes-femmes;
 - ii) révision du rôle et des responsabilités du Conseil et du Secrétariat du Groupe de travail;
 - iii) nouveau nom pour le Groupe de travail.

37. Des représentants de la société civile ont fait observer que plus de la moitié des denrées alimentaires mondiales étaient produites par des femmes, mais que celles-ci constituaient la majorité des personnes sous-alimentées. Il a été souligné que cette situation était directement imputable à un soutien insuffisant, de la part des institutions, aux petites exploitations. Il a en outre été noté qu'à une exception près, la situation des femmes progressait plus lentement dans tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Résumé des recommandations de la Commission européenne des forêts (CEF) et importance du secteur forestier pour la région⁶

38. La Conférence a accueilli avec satisfaction les informations relatives aux activités des commissions techniques régionales et s'est félicitée de la coopération réussie entre la Commission européenne des forêts et le Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), qui a permis d'obtenir des statistiques exceptionnelles et de réaliser des évaluations de ressources très utiles.

39. La Conférence a reconnu qu'il était important que la FAO poursuive ses travaux sur la gestion durable des forêts en tant que composante d'une économie verte, y compris des emplois verts, et qu'elle contribue au processus RIO+20. La Conférence a recommandé que la FAO prépare les négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur la gestion durable des forêts en Europe. L'importance de la gestion des forêts et de bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses impacts, ainsi que d'une gestion durable des ressources en eau a été

⁶ ERC/12/LIM/6 et ERC/12/INF/7.

soulignée. Il a été recommandé à la FAO d'accorder son attention au fait que les forêts apportaient de multiples avantages, qu'elles jouaient un rôle important en matière de sécurité alimentaire et de moyens d'existence durables et qu'il convenait d'aborder les questions relatives aux forêts aux niveaux régional et international, en veillant particulièrement à faire participer les pays d'Asie centrale. La Conférence souhaite voir la FAO poursuivre ses activités sur les forêts, dans le cadre de son mandat, et recommande d'intégrer la foresterie de manière plus visible dans le nouveau cadre stratégique.

Résumé des recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI), de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, et importance du secteur de la pêche pour la région⁷

40. La Conférence⁸ s'est déclarée satisfaite des informations qui lui ont été communiquées sur les activités de la FAO dans le secteur de la pêche dans la région, et a souligné qu'il fallait établir des priorités parmi les activités de la FAO dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture dans la région, en ce qui concerne la pêche de capture responsable et en particulier dans le domaine d'une aquaculture respectueuse de l'environnement, en tant que moyen de lutter contre la pauvreté, de créer des revenus et de fournir une source précieuse de protéines. La Conférence a instamment prié le Secrétariat de faciliter l'échange d'expériences entre pays de la région et d'appuyer la coopération entre les organes régionaux et internationaux chargés de la gestion durable des ressources halieutiques, notamment en mer Caspienne.

41. Dans le contexte de la surpêche dans la région, la Conférence a souligné l'importance du travail mené par la FAO sur le Code de conduite pour une pêche responsable, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

42. L'importance de l'approche écosystémique des pêches et des questions sexospécifiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture a aussi été souligné, ainsi que l'appui de la FAO à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (CACFish) et à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). La Conférence a également souligné qu'il fallait redynamiser la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), moderniser son règlement intérieur, mettre au point une approche « projets » et y associer davantage les pays d'Asie centrale.

43. Les organisations de la société civile ont appelé l'attention sur l'importance des droits des petites pêcheurs et sur les moyens de réglementer les flottilles industrielles, qui souvent, opèrent au détriment de la pêche artisanale.

⁷ NERC/12/INF/8 Rev.1.

⁸ Les paragraphes 40 à 43 ne faisaient pas partie du projet de rapport qui a été approuvé car ce point à l'ordre du jour a été déplacé du jeudi après-midi au vendredi après-midi faute de temps et ne figure donc pas dans le rapport approuvé.

III. Questions relatives au programme et au budget

Mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011, Programme de travail et budget pour 2012-2013 et domaines d'action prioritaires pour la région au cours de l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu des débats et recommandations des commissions techniques régionales⁹

44. La Conférence s'est félicitée des enseignements tirés de l'exécution du programme de travail au cours de l'exercice biennal précédent et a examiné les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale en tenant compte des tendances mondiales et des défis futurs à relever dans les activités de l'Organisation.

45. La Conférence a confirmé les résultats régionaux qui devaient être obtenus dans le cadre du PTB 2012-2013. Afin de mieux aligner les priorités sur les résultats compte tenu des ressources limitées disponibles, il a été recommandé d'indiquer les domaines qui pourraient avoir une priorité moindre.

46. La Conférence a accueilli favorablement le vaste processus ouvert de réflexion stratégique qui a été lancé par le Directeur général en janvier 2012 pour fixer les futures orientations et priorités stratégiques de l'Organisation. Elle a insisté sur l'importance qu'il y avait d'axer les travaux de la FAO sur les principaux défis que les pays doivent relever, de manière à aboutir à des progrès mesurables par l'emploi efficace et efficient des ressources disponibles sur un nombre limité d'activités, compte tenu de l'avantage comparatif de la FAO.

47. La Conférence a confirmé que les grands défis mondiaux concordaient avec la situation constatée dans la région, et elle a pris note des tendances et des défis pour la région. Elle a approuvé les six domaines de travail prioritaires à l'échelle de la région et a demandé que ceux-ci soient pris en compte lors de l'examen du Cadre stratégique de la FAO et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017. Ces domaines sont les suivants:

- a) renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) avis donnés aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations;
- c) gestion des ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets;
- d) lutte contre les ravageurs et les maladies des animaux et des végétaux et les maladies d'origine alimentaire;
- e) soutien politique et institutionnel pour l'entrée d'États Membres dans des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce, d'établissement de normes et de politiques et d'économie;
- f) soutien et renforcement des biens publics mondiaux et régionaux au moyen de la recherche appliquée dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts;

⁹ ERC/12/LIM/2 et ERC/12/INF/15

48. En examinant les défis et les priorités pour la région, la Conférence a considéré qu'il fallait aider les petites exploitations agricoles tout en assurant une gestion plus durable des ressources naturelles, notamment en réduisant les pertes après récolte, accorder davantage d'attention aux questions liées aux forêts et aux pêches, œuvrer contre la dégradation des terres et améliorer leur utilisation, traiter les problèmes liés à la nutrition et au changement climatique, et intégrer le principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités.
49. La Conférence a demandé instamment à la FAO de centrer ses activités en tenant compte de son avantage comparatif, notamment en fournissant des biens publics mondiaux et des avis de politiques à partir de ses activités analytiques et normatives. Elle a mis en avant les fonctions essentielles que sont la sensibilisation, la communication, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.
50. La Conférence a demandé à la FAO de préparer des cadres de programmation par pays, qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'assistance fournie et de renforcer de façon plus stratégique les capacités des pays selon leurs besoins, le cas échéant en coordination avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé.
51. La Conférence a encouragé la FAO à favoriser une collaboration accrue aux niveaux régional et sous-régional, notamment sous forme de coopération et de partenariats avec des organisations publiques et privées sur les maladies et les ravageurs transfrontières, la sécurité sanitaire des aliments, la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que l'instabilité des prix des produits alimentaires et l'intégration des petites exploitations agricoles dans les chaînes de valeur.
52. La Commission a encouragé la mise en œuvre continue des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que celle des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dès qu'elles auront été officiellement adoptées.

État de la décentralisation dans la région et vision¹⁰

53. La Conférence a accueilli favorablement les documents et les présentations sur la décentralisation et estimé que le sujet était l'un des plus importants sur lequel elle était appelée à se pencher à sa présente session. Elle soutenait pleinement les efforts visant à renforcer l'impact de l'Organisation au moyen d'une structure décentralisée améliorée et bien conçue. Il fallait que la FAO fonctionne comme une seule et même organisation en veillant à assurer un équilibre approprié entre le Siège, qui doit maintenir une masse critique de compétences techniques, de façon à assurer la pérennité du travail normatif au sein de l'Organisation, et un réseau d'appui, qui doit être adaptable, réactif et attentif à l'impact dans les pays. Elle a souligné que les efforts de décentralisation ne devaient pas compromettre la capacité technique du Siège et des autres bureaux ni leur aptitude à exécuter les programmes techniques convenus et à fournir des biens publics mondiaux.
54. La Conférence était favorable à une optimisation des ressources par une utilisation accrue des accords de partage des coûts avec les gouvernements des pays hôtes, à l'idée que les bureaux de la FAO accueillent des experts venant d'instituts de recherche et d'autres organisations, et au détachement de

¹⁰ ERC/12/LIM/3 et ERC/12/INF/9.

personnel externe, sachant qu'il fallait préserver la neutralité et l'indépendance de la FAO. Elle était également favorable aux efforts visant à assurer la solide présence de représentants de la FAO compétents, ces postes devant être assujettis à la politique de l'Organisation en matière d'avancement de carrière et de roulement sur une base géographique.

55. La Conférence a accepté la proposition tendant à transférer la responsabilité, la gestion et l'obligation redditionnelle afférentes aux opérations liées aux activités d'urgence et de relèvement aux bureaux décentralisés, afin de mieux intégrer les activités de développement, d'urgence et de relèvement. Elle a souligné que ce nouvel arrangement nécessitait un renforcement des capacités sur le terrain ainsi que des procédures de contrôle et d'audit. Elle a demandé à être pleinement informée, d'ici à la fin du présent exercice biennal, des résultats ainsi que des enseignements à tirer, et aussi des dépenses liées à ce transfert.

56. La Conférence a noté les propositions du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale tendant à ce que les ressources de la FAO décentralisées dans la région soient utilisées de façon à obtenir un impact plus important, notamment la proposition selon laquelle la FAO devrait établir deux représentations à part entière (l'une au Tadjikistan, l'autre au Kirghizistan) et créer deux postes d'assistant du représentant de la FAO (l'un en République de Moldova, l'autre en Ouzbékistan). Pour ce qui concerne les propositions spécifiques relatives à d'autres efforts de décentralisation dans la région, la Conférence était favorable à l'idée de donner la priorité aux pays les plus démunis. Elle a en outre demandé que soient traités les thèmes transversaux comme la parité hommes-femmes et le changement climatique.

57. La Conférence a recommandé d'examiner plus avant les options de financement, y compris celles consistant à puiser dans le budget du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, dans les fonds centralisés (y compris les ressources extra-budgétaires) ou les deux, et de mettre au point un plan de mise en œuvre sur l'affectation des ressources de la FAO, tant humaines que financières. Elle a demandé au Comité du Programme et au Comité financier d'examiner en mai 2012, dans la mesure du possible et sur la base d'une proposition détaillée établie en temps utile par le Secrétariat, les répercussions des changements proposés et de formuler des recommandations appropriées à l'intention du Conseil, afin que celui-ci se prononce sur la question à sa cent quarante-quatrième session, qui se tiendra en juin 2012.

58. La Conférence a demandé que l'information sur les relations à double sens, les échanges d'expérience et les procédures d'établissement des rapports entre les bureaux régionaux et le Siège soit présentée avant la prochaine session du Conseil.

IV. Questions diverses

Programme de travail pluriannuel¹¹

59. La Conférence a examiné son projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015, qui est un instrument destiné à renforcer le rôle des Conférences régionales et à mieux intégrer et coordonner leurs activités avec les organes directeurs de la FAO. La Commission européenne d'agriculture joue un rôle essentiel en tant qu'organe préparatoire technique de la Conférence régionale pour l'Europe, comme en

¹¹ ERC/12/4.

témoignent les recommandations techniques qu'elle soumet à la Conférence et le rôle de son comité exécutif en tant qu'organe consultatif de la Conférence pendant les périodes intersessions.

60. La Conférence s'est félicitée des efforts déployés pour élaborer le premier programme de travail pluriannuel encadrant ses activités et a souhaité que ce programme soit précisé sur plusieurs points: finalité et fonctions, tâches spécifiquement dévolues à la Conférence régionale pendant la période de référence et ajout d'indicateurs mesurables.

61. La Conférence a approuvé le document ERC/12/4 sur le Programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015 et recommandé d'organiser d'autres consultations entre les États Membres de la région et le Bureau régional pour l'Europe, en coopération avec les organisations partenaires. Elle a tenu compte des changements qu'il sera proposé d'apporter au Cadre stratégique de la FAO et a noté que le Programme de travail pluriannuel serait mis à jour compte tenu du Règlement intérieur révisé de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

Règlement intérieur de la Conférence régionale pour l'Europe

62. Faute d'un document de base en la matière – le Secrétariat n'ayant pas pu fournir un projet final du règlement intérieur –, le Sous-Directeur général/Représentant régional a présenté les enjeux de cette question pour examen.

63. La Conférence a souligné que le Règlement intérieur devrait énoncer le nouveau rôle de la Conférence régionale en tant que partie intégrante du système de gouvernance de la FAO, notamment les procédures qui permettent de préparer les conférences régionales et les différentes étapes de l'établissement des rapports au Conseil et à la Conférence de l'Organisation. Elle a souligné que le Règlement intérieur devrait aussi indiquer des procédures permettant à la Conférence régionale de superviser les différents organes régionaux, entre autres la Commission européenne d'agriculture (ECA), la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), la Commission européenne des forêts (CEF), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale, la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, et le Système européen de réseaux coopératifs de recherche en agriculture (ESCORENA).

64. La Conférence a suggéré que le rôle de la Commission européenne d'agriculture soit inscrit dans la prochaine évaluation du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, en 2012.

Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

65. La Conférence a approuvé l'offre de la Roumanie, qui se propose d'accueillir, en 2014, la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture et la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe.

66. Elle a noté que la Turquie avait offert d'accueillir la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture et la trentième Conférence régionale pour l'Europe.

Adoption du rapport

67. La Conférence a adopté le projet de rapport que le rapporteur a présenté compte tenu des modifications et ajustements qui y ont été apportés lors de son examen.

Clôture de la Conférence

68. Au nom du Gouvernement de l'Azerbaïdjan, le Ministre de l'Agriculture, M. Ismat Abasov, a remercié les participants de leurs contribution et interventions pendant les deux jours de débats.

69. Dans son allocution de clôture, le Directeur général a souligné l'importance de la présence de nombreuses délégations de haut niveau des pays de la région, en particulier des pays d'Asie centrale. Il a constaté avec satisfaction que la Conférence avait réaffirmé, le dernier jour de ses débats, l'engagement de tous les pays d'Europe et d'Asie centrale à éliminer la faim, et qu'elle avait aussi débattu des défis à relever au niveau mondial dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. Il a souligné l'importance de la participation des représentants de la société civile à la Conférence régionale et a mis en avant que la FAO s'efforçait d'associer de nouveaux acteurs au débat sur le développement rural car la société civile joue un rôle important dans ce contexte. Il a aussi remercié le Gouvernement de l'Azerbaïdjan de son excellent accueil, et M. Ismat Abasov pour son engagement actif en faveur de la préparation et de la tenue de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe.

Annexe A

Ordre du jour

I. Questions liminaires

1. Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
pour décision
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: *pour décision* (ERC/12/1 Rev. 2 et ERC/12/INF/2 Rev. 2)
3. Déclaration du Directeur général (ERC/12/INF/4)
4. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO (ERC/12/INF/16)
5. Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (ERC/12/INF/5)
6. Résultats de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et informations actualisées sur la réforme du CSA (ERC/12/INF/12 Rev.1; ERC/12/INF/13; ERC/12/INF/14 et CFS:2011/7)

II. QUESTIONS LIÉES AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET MONDIALES ET AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

7. (Table ronde ministérielle) Politiques de sécurité alimentaire dans la région: enjeux et prévisions – perspectives de l'alimentation à l'horizon 2050 *pour examen et décision* (ERC/12/2)
8. Résumé des débats des commissions techniques de la région, y compris de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA)
 - Conclusions des débats de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture *pour examen et décision* (ERC/12/LIM/1 - ERC/12/LIM/3)
 - Résumé des recommandations de la Commission européenne des forêts (CEF) et importance du secteur forestier pour la région (ERC/12/INF/6 et ERC/12/INF/7 Rev.1)
 - Résumé des recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures(CECPI), de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour

l'Asie centrale et le Caucase, et importance du secteur de la pêche pour la région *pour information* (ERC/12/INF/8 Rev 1)

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

9. Exécution du Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice biennal 2014–2015 (compte tenu des débats et des recommandations des commissions techniques régionales) *pour décision* (ERC/12/LIM/2 et ERC/12/INF/15)
10. État de la décentralisation dans la région et vision: *pour examen et décision* (ERC/12/3 et ERC/12/INF/9)

IV. QUESTIONS DIVERSES

11. Programme de travail pluriannuel *pour décision* (ERC/12/4)
12. Règlement intérieur de la Conférence régionale pour l'Europe: *pour décision*
13. Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe: *pour décision*
14. Autres questions
Adoption du rapport
Clôture de la Conférence

Annexe B

Liste des documents

ERC/12/1 Rev 2	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/12/2	Politiques de sécurité alimentaire dans la région: enjeux et prévisions – perspectives de l'alimentation à l'horizon 2050
ERC/12/3	État de la décentralisation dans la région et vision
ERC/12/4	Programme de travail pluriannuel
<u>SÉRIE INF</u>	
ERC/12/INF/1 Rev 1	Note d'information
ERC/12/INF/2 Rev 2	Calendrier provisoire
ERC/12/INF/3 Rev 1	Liste provisoire des documents
ERC/12/INF/4	Déclaration du Directeur général
ERC/12/INF/5	Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
ERC/12/INF/6	Rapport succinct de la réunion conjointe du Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-neuvième session) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (trente-sixième session)
ERC/12/INF/7 Rev 1	Rôle de la foresterie dans un monde en mutation – perspective régionale
ERC/12/INF/8 Rev 1	Importance du secteur de l'aquaculture et de la pêche pour la région et résumé des recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase
ERC/12/INF/9	Renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012
ERC/12/INF/10	Liste provisoire des délégués
ERC/12/INF/11	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par l'Union européenne
ERC/12/INF/12 Rev 1	Comité de la Sécurité alimentaire mondiale - le CSA aux conférences régionales de la FAO en 2012 - Directives
ERC/12/INF/13	
ERC/12/INF/14	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – première version
ERC/12/INF/15	
ERC/12/INF/16	Le point sur la réforme du CSA
CFS: 2011/7	Tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

Cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays

SÉRIE LIM

- ERC/12/LIM/1 Rapport sur les résultats de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA) sur le thème « Réforme agraire et rendement des exploitations agricoles en Europe: étude rétrospective des 20 dernières années »
- ERC/12/LIM/2 Exécution du Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice biennal 2014-2015 (compte tenu des débats et des recommandations des commissions techniques régionales)
- ERC/12/LIM/3 Rapport sur les résultats de la trente-septième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA) sur « Le rôle des femmes dans l'agriculture – Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement en Europe. Activités du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le domaine du développement rural »

Série OD

- ERC/ 2012/DJ/1
- ERC/ 2012/DJ/2

Documents publiés sur le web

- Liste des délégués et des observateurs
- Déclaration du Directeur général
- Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
- Déclaration de la société civile à la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe